



SEANCE
28 Novembre 2023

OBJET :
Attribution du marché
23.013- travaux de
piétonisation du
chemin de Sève

RAPPORTEUR :
Alain NOUVEAU

N°
2023-11-12

PJ :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre, à dix-huit heures quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE se sont réunis par convocation en date du 21 novembre 2023 conformément aux articles L 2121-09 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Guy MOUREAU, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : 22

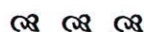
Guy MOUREAU – Jean-Luc BARCELLI – Josette PULITI – William BOUQUET - Corinne CRISTOFARO – Régis PHALY – Alain NOUVEAU – Aurore CHANTY – Alain MAGGI – Jean-Pierre GOMEZ – Christian GUICHARD – Serge BERNABÉ – Jean-Paul DELCASSO – Sylvia MOUCADEL – Anthony GIACOMONI – Marjorie BARRÉ – Aurélie NOUGIER - Patrick MARTHOURET – Jean-Philippe TESTUD - Jennifer MACIA – Denis DUCHENE – Christine D'INGRANDO

Étaient Excusés : 7

Marion PAPADOPOULOS représentée par Jean-Paul DELCASSO
Rose-Marie RUBIRA-GEOFFRAI représentée par Alain NOUVEAU
Odile BOUCHARD-TRUPHEMUS représentée par Corinne CRISTOFARO
Sabah BOULMAIZ représentée par Josette PULITI
Audrey TRALONGO représentée par Aurore CHANTY
Patrick MOUTTE représenté par Jennifer MACIA
Line PIGHINI représentée par Jean-Philippe TESTUD

Absent :

Secrétaire de Séance : Josette PULITI



Monsieur le Maire rappelle que depuis l'année 2013, la commune s'est engagée dans un programme ambitieux de piétonisation des voies communales afin de faciliter les déplacements doux sur le territoire. Ainsi, après l'axe vert, l'avenue Jean Moulin, l'avenue du 11 novembre 1918, le boulevard Saint Roch et le chemin de la Lône, il s'agit désormais de démarrer le programme de mise en piétonisation du chemin de Sève.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la consultation publique de mise en concurrence lancée conformément au code de la commande publique sur le site « marchés sécurisés » du 20 octobre 2023 au 17 novembre 2023,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 27 novembre 2023 afin d'examiner les offres reçues,
Considérant que la Commission d'Appel d'offres lors de cette réunion, après avoir étudié le rapport d'analyse des offres, a émis un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise COLAS FRANCE pour un montant de 920 000 € HT soit 1 104 000 € TTC

Après avoir ouï l'exposé,
Et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 23 voix POUR

6 ABSTENTIONS : M. DUCHENE – Mme MACIA – M. TESTUD – Mme PIGHIN – M. MOUTTE – Mme D'INGRANDO

- **ATTRIBUE** le marché de travaux de piétonisation du chemin de Sève à l'entreprise COLAS FRANCE pour un montant de 920 000 € HT soit 1 104 000 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à l'exécution de ce marché.

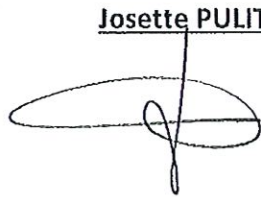
Fait et délibéré
Les jours mois et an ci-dessus
ont signé
Pour copie conforme

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Josette PULITI

Guy MOUREAU



Acte certifié exécutoire le : 05/12/2023
Après dépôt en Préfecture le : 04/12/2023
Après publication ou notification le : 05/12/2023
P/O



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Accusé de réception en préfecture
084-218400430-20231201-01-12-23delib12-DE
Date de télétransmission : 04/12/2023
Date de réception préfecture : 04/12/2023